

## LES CENTRES SOCIAUX AGISSENT SUR PLUSIEURS CHANTIERS



Formation avec Saïd Bouamama en mai 2014



Préparation rencontre régionale en janvier 2014



Préparation rencontre régionale en avril 2014

### UNE DYNAMIQUE ÉLARGIE

La coordination des fédérations de centres sociaux d'île de France transforme son approche.

Elle a décidé de fonctionner de manière plus efficace en fondant la dynamique sur une base plus large de personnes engagées. La commission s'est élargie d'acteurs de centres franciliens ; plusieurs réunions ont eu lieu avec des professionnels et des usagers. Il en ressort une détermination qui a permis à la commission de faire une offre de formation et de temps de rencontres régionales.

Aujourd'hui, une trentaine d'acteurs bénévoles, professionnels et habitants se sont engagés dans une formation de six jours, animée par Saïd Bouamama, qui permet à chacun et chacune de se qualifier sur la lutte contre les discriminations et de construire un projet local, accompagné du sociologue sur tes temps de regroupements qui favorisent l'ajustement et l'analyse collective.

Parallèlement, une rencontre régionale est en cours de préparation. Elle abordera 3 entrées qui correspondent aux préoccupations actuelles : le féminisme dans les quartiers, la laïcité, les stages des jeunes.

Elle se tiendra à Paris .

La dynamique portée dans les centres sociaux d'île de France a l'ambition d'être partagée et démultipliée.

Venez la rejoindre !

## LES FÉDÉRATIONS, LES CENTRES, LES HABITANTS CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### TOUS LES CHANTIERS SONT OUVERTS !

Pour le réseau des centres sociaux franciliens, l'année de mobilisation et de travail sur la lutte contre les discriminations aura son point fort le **samedi 29 novembre**, pour une rencontre régionale à Paris.

Les acteurs rendront compte de leur diversité d'actions complémentaires et partageront sur 3 thématiques :

- Comprendre et agir pour des stages non discriminants
- Quelle conception du féminisme dans les quartiers populaires
- Les pratiques des centres sociaux pour une laïcité inclusive.



Débats facilités en sous groupes

Ces questions en partage ressortent des différentes approches du réseau.

La question de la lutte contre les discriminations ne cesse d'être posée en **débat** :

À Brunoy (91) un café citoyen a été organisé pour entamer le dialogue avec des habitants et des nouveaux élus sur la question. Les centres d'Aulnay sous bois (93) se sont engagés dans un parcours autour des institutions et la lutte contre les discriminations qui les a conduit aux Etats Unis pour rencontrer des membres de l'ONU. Parfois, il faut le noter, les actions précèdent les débats, comme c'est le cas pour des centres à Paris (75). Dans d'autres cas, le débat est porté auprès de Ministère, comme l'a fait le collectif « sortie scolaires avec nous » accompagné par le centre les tilleuls à blanc Mesnil (93).

Pour les fédérations, l'important est d'animer régulièrement les débats dans les conseils d'administration pour vitaliser le **positionnement politique**, notamment de la coordination. La fédération du Val d'Oise appuie sa détermination sur un positionne-

ment fédéral. La fédération des Hauts-de-Seine a mis sur l'établi fédéral la question de la laïcité pour dégager avec son réseau un observatoire des questions et des pratiques. Le débat sur la défense de l'égalité de traitement et la lutte contre les discriminations (LCD) est ouvert dans le cadre de la

démarche de renouvellement du projet fédéral de la fédération des centres sociaux de Seine-Saint-Denis (FCS 93) ; le « groupe départemental de LCD » s'est saisi des temps forts constitutifs de la démarche pour engager un débat sur la question

d'un portage politique de la LCD avec le conseil d'administration de la Fédération.

Les fédérations s'engagent régulièrement dans le renouvellement de leur projet fédéral. Cette démarche est l'occasion de réaffirmer les valeurs et de questionner le projet au regard des problématiques territoriales actuelles et des besoins des centres sociaux.

En effet, un portage et un affichage politique sont importants parce que :

-un affichage politique permet de redonner un cadre d'action et de redynamiser le réseau sur cette question.

- un portage politique permet de soutenir les centres engagés dans des actions de LCD et ceux qui souhaiteraient s'y inscrire.

- La défense de l'égalité de traitement s'inscrit dans la nature même des missions et des valeurs des centres sociaux (dignité humaine, solidarité et démocratie).

- il y a atteinte à l'égalité dès lors qu'il y a - discrimination.

- La défense de l'égalité de traitement est intimement liée au principe du pouvoir d'agir des habitants : « *La discrimination renvoie au fait de distinguer volontairement ou*

## LES FÉDÉRATIONS, LES CENTRES, LES HABITANTS CONTRE LES DISCRIMINATIONS

*non, une catégorie de la population, ce qui a pour effet de la tenir à l'écart et de réduire sa participation sociale* » - Didier Lapeyronnie et Michel Kokoreff. Une des conséquences des discriminations sur les individus est le repli sur soi, l'isolement.

Enfin parce qu'inscrire la défense de l'égalité de traitement au sein de la démarche de renouvellement du projet fédéral participe à volonté des fédérations de se positionner sur des sujets de société.

La **démarche de sensibilisation** est poursuivie ou amorcée dans différents territoires, tel Vigneux (91), Asnières, Bourg la reine, Châtillon, Colombes et Nanterre (92), St Germain ou les Mureaux (78) au travers de projets conduits avec les jeunes sur la question de l'égalité, ou sur le handicap. La formation est un moyen sans cesse utilisé, avec la caractéristique (fcs95) de toucher les acteurs pivot des centres sociaux, à savoir les référents Accueil. Les démarches partenariales sont évidemment soutenues, comme la formation conduite dans le Val D'Oise avec l'association des Paralysés de France.

La sensibilisation ouvre sur la constitution d'un groupe de personnes motivées (fcs91-94) qui souhaitent conduire une action commune.

Dès lors, la mobilisation conduit à l'action. Et pour essayer, le groupe a produit des outils favorisant le partage et l'élargissement de la sensibilisation : DVD de témoignages de personnes discriminées, exposition-jeu de photographie pour aborder les différences.

La dynamique a conduit la fédération à s'interroger sur la place faite à la lutte contre les discriminations dans le soutien aux projets des jeunes et à réfléchir comment en parler avec les adolescents.

La **formalisation des pratiques** est essentielle pour faire avancer sur ce chantier difficile. Les Centres sociaux du Val-d'Oise se sont saisis de cette question difficile, avec leur expérience et leur expertise, leurs interrogations, leurs doutes et leur fatigue

### JEUNESSE(S) ET CENTRES SOCIAUX



CONTRIBUTION DES CENTRES SOCIAUX DU VAL-D'OISE

Contribution des centres sociaux  
Du Val d'Oise

éclairant et bienveillant de Bernard Bier, sociologue.

Cette démarche témoigne de ce qu'ils revendiquent, d'être, un réseau qui agit et qui pense (et vice et versa), qui garde des traces de sa réflexion et souhaite la mettre en commun et en débat, la partager avec d'autres acteurs ayant le même souci de la jeunesse

Cette aventure n'aurait que peu de sens si elle ne se traduisait pas en actes, bien sûr et au premier chef au sein même de nos structures, mais plus généralement sur l'ensemble de nos territoires. Il s'agit de permettre un meilleur accueil des jeunes, une reconnaissance de ce qu'ils sont et de leurs potentialités, et la création d'une dynamique visant à favoriser leur «pouvoir d'agir» de jeunes, d'habitants et de citoyens - conformément aux principes de l'éducation populaire dont nous sommes porteurs.

La **mobilisation** est une démarche partagée par tous. Des journées sont organisées dans les départements. A partir de ces dynamiques, mobilisations, travaux, le réseau francilien des centres sociaux organise annuellement un temps de rassemblement sur la question de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

parfois, leurs valeurs, leur passion et leur volonté d'aller de l'avant toujours. Le chemin engagé fut long, riche et stimulant, et il bénéficia de l'accompagnement

**IDSU : 9èmes Journées nationales des professionnels du Développement Social Urbain**

Dans les ZUS, un habitant de 18 à 50 ans sur 4 déclare qu'il se sent discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS. Ces discriminations peuvent tenir au territoire de résidence, et s'ajoutent aux discriminations liées à l'origine réelle ou supposée, aggravant les difficultés et le sentiment d'injustice éprouvés par les habitants des quartiers. La lutte contre les discriminations doit redevenir une composante essentielle de la politique de la ville, en élargissant son champ aux discriminations sociales et territoriales.

La concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville, fait ressortir que "la lutte contre les discriminations, évoquée de manière récurrente, nécessiterait une approche intégrée dans le contrat, telle qu'elle a déjà pu être expérimentée. L'essentiel des discriminations étant systémiques, une réflexion commune doit conduire à un diagnostic partagé, mettant en lumière les situations vécues". Cette réflexion commune doit déboucher sur des actions transversales, destinées à dépasser "le cloisonnement, sinon croissant, à tout le moins persistant, des services de l'État comme des collectivités".

Les discriminations sont ressenties par les habitants des quartiers dans leur vie quotidienne, lorsqu'ils cherchent un travail, un logement ou lorsqu'ils veulent accéder à un service. Il est indispensable de mieux prendre la mesure de la nature, de l'ampleur et des mécanismes, qui se traduisent par des refus sans raison valable. 3 enjeux sont posés :

Appréhender la Lutte contre les Discriminations sur chaque territoire et dans le cadre des contrats de ville

Construire une dynamique locale avec tous les acteurs et notamment les habitants

Garantir la pérennité dans le temps de la Lutte contre les Discriminations sur les territoires et la transversalité de cette politique dans les « droits communs » des institutions



**Un 20ème critère de discrimination adopté : le lieu de résidence**

Le Sénat a adopté mercredi 15 janvier un nouveau critère de discrimination : le lieu de résidence. Inclut dans le projet de loi sur la ville présenté par le ministre François Lamy, l'article 10 prévoit que le lieu d'habitation devienne ainsi le 20ème critère de discrimination de la législation française.

Pour rappel, l'article L. 1132-1 du Code du travail pose un principe général de non-discrimination, et énonce actuellement 19 critères, auxquels va venir s'ajouter le lieu de résidence :

L'âge, L'apparence physique, L'appartenance ou non à une ethnie, L'appartenance ou non à une nation, L'appartenance ou non à une race, L'appartenance ou non à une religion déterminée, L'état de santé, L'identité sexuelle, L'orientation sexuelle, La grossesse, La situation de famille, Le handicap, Le patronyme, Le sexe, Les activités syndicales, Les caractéristiques génétiques, Les mœurs, Les opinions politiques, L'origine.

**EXPOSITION**

**«ATTENTION TRAVAIL D'ARABE»**

L'association Remember a réalisé une exposition « Attention travail d'arabe » qui en une trentaine de visuels choc et percutants détournent des slogans publicitaires, de campagne, de manifestations, d'expressions toutes faites pour dénoncer des représentations, des injustices, des clichés racistes...où on réalise que le rire peut être mille fois plus grinçant et efficace qu'un long discours...

<http://www.remember.com/actualites-2/ exposition-attention-travail-darabe-hall-central-de-la-mairie-du-18e-arrondissement-3834>

**L'égalité des filles et des garçons dès la petite enfance**

Francine HAUWELLE, Sylvie RAYNA, Marie-Nicole RUBIO Ce livre porte sur la question du genre dans l'éducation des tout-petits. Inscrit dans une perspective internationale, il offre un ensemble de ressources théoriques et pratiques actualisées destinées à soutenir la réflexion et l'action pour davantage d'égalité fille-garçon.

